

Protocole d'évaluation médicale d'un enfant victime ou suspect d'être victime d'abus sexuel

DR BRIGITTE VANTHOURNOUT
DR REBUFFAT (PÉDIATRE)
SOS ENFANTS ULB
FORMATION VILLE DE BXL- OCTOBRE 2013

INTRODUCTION

La prise en charge doit être multidisciplinaire.

La crédibilité doit être évaluée « à plusieurs ».

Les aspects médico-légaux doivent être tenu en compte.



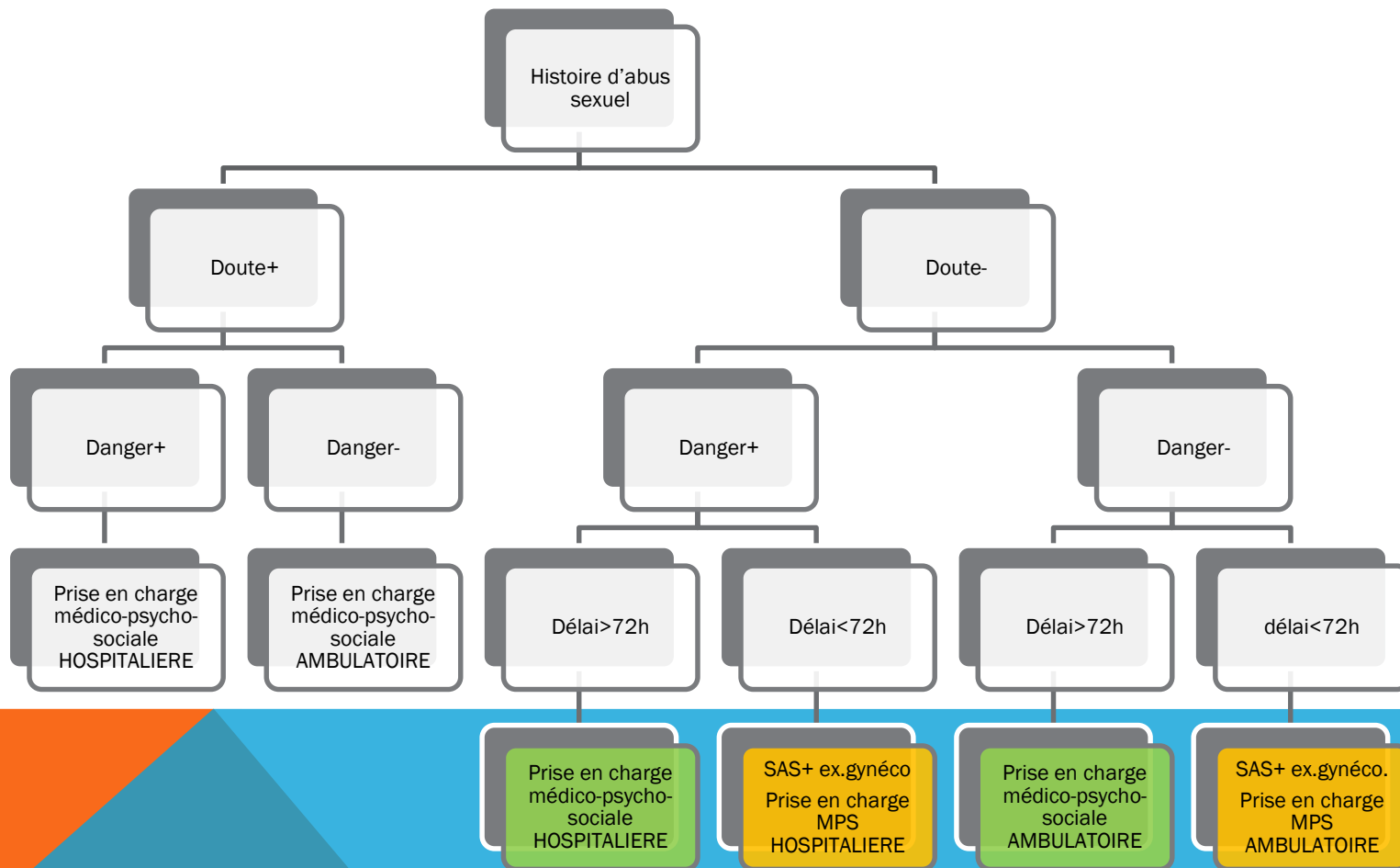
PRÉSENTATION DE L'ENFANT: TROIS CAS DE FIGURES

L'enfant est amené aux urgences avec la police et a déjà porté plainte -> il existe un numéro de PV et la police a le réquisitoire.

L'enfant vient directement aux urgences ou à la permanence SOS enfants mais souhaite porter plainte -> la police est alors contactée et se rend aux urgences du CHU pour prendre la déposition et enclencher la procédure.

L'enfant vient directement aux urgences ou à la permanence SOS enfants et ne souhaite pas porter plainte -> seule la prise en charge médico-psycho-sociale sera maintenue.

Règle des 3D: Doute – Danger - Délai



LE SET D'AGRESSION SEXUELLE (SAS)

Permet de récolter des preuves « judiciaires » pour identifier un auteur présumé;

- Pour autant que les faits remontent à moins de 72 heures.
- Que sur réquisitoire d'un magistrat (plainte ou PV de police)
- Intervention du médecin légiste

Sa réalisation se fait conjointement :

- si l'enfant est pubère: le médecin légiste et le gynécologue de garde ;
- si l'enfant est plus jeune,: le médecin légiste et le pédiatre.

Le médecin légiste consignera un rapport d'expertise qui sera adressé aux instances judiciaires et ne fera pas partie du dossier médical du patient.

Le pédiatre ou le gynécologue consignera les conclusions de cet examen dans le dossier médical (prélèvements en double!).

EXAMEN MÉDICAL DES SITUATIONS

« PEU DE DOUTE QUANT AUX FAITS - ENDÉANS LES 72H »

Examen pédiatrique général (par le pédiatre de garde)

Examen gynécologique aux urgences

Examens complémentaires :

- Ag HBS, anti HBC, anti HBS, hépatite C IgG, screening syphilis, sérologie HIV
- Frottis : PCR gonocoque et chlamydia
- Test de grossesse urinaire éventuel
- Recherche de drogues dans les urines

PROPHYLAXIE: DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉBUTÉES ENDÉANS LES 72 HEURES.

- Prophylaxie VIH: La prévention est recommandée si rapport réceptif vaginal, anal ou oral avec éjaculation. Le traitement prophylactique doit être poursuivi pendant un mois.
- Prévention tétanos
- Prévention hépatite B
- Prévention grossesse : Norlevo 1 comprimé en une prise, après avoir éventuellement exclu une grossesse en cours par un test urinaire.
- Prévention chlamydia
- Prévention gonocoque

EXAMEN MÉDICAL DES SITUATIONS

« PEU DE DOUTE QUANT AUX FAITS - AU-DELÀ DES 72H »

Examen pédiatrique général

Examen gynécologique : à programmer sans urgence en consultation de gynécologie pédiatrique

Examens complémentaires :

- Ag HBS, anti HBC, anti HBS, hépatite C IgG, screening syphilis, sérologie HIV
- Frottis : PCR gonocoque et chlamydia
- Test de grossesse urinaire éventuel.

Prophylaxies :

- Prévention grossesse : Ellaone 1 Co est efficace pendant 5 jours
- Prévention chlamydia et gonocoque : pas de traitement préventif
- Prévention tétanos : vérifiez la vaccination tétanos (si pas vacciné ou vaccination douteuse) donner la première dose et prévoir les rappels (2 mois et 6 mois)
- Prévention hépatite B : vaccination complète contre l'hépatite B si enfant non protégé